

Suivant l'Arrêté ci-dessus Mr. le premier Président se rendit sur le champ à *Versailles*, où il apprit que le Roi venoit de partir pour la *Muerze*, & qu'il devoit y chasser & y coucher. Il se rendit aussi-tôt à ce Château, où Sa Majesté lui fit dire qu'il n'étoit point d'usage qu'elle reçût aucune Députation en ce lieu. Ce Magistrat insista pour avoir audience, ou du moins pour certifier à sa Compagnie le refus formel de Sa Majesté. Surquoi le Roi écrivit de sa main, *je ne puis voir mon premier Président ici, qu'il revienne à Versailles Mercredi à sept heures du soir, je ferai ma réponse; cependant que mon Parlement reprenne ses fonctions.* En conséquence Mr. le premier Président est revenu sans montrer l'arrêté au Roi.

Le 11. ce Magistrat rendit compte à sa Compagnie de la manière dont il avoit exécuté sa mission de la veille, ainsi que de l'ordre du Roi. Surquoi il fut arrêté de nouveau que le premier Président se retireroit pardevers le Roi au lieu, jour & heure indiqués; la Cour persistant dans son arrêté de la veille. Enforte qu'il y a eu cessation de service au Palais; les Avocats ne s'étant rendus ni au Châtelet ni à la Cour des Aydes, ni aux autres Tribunaux, le cours de la justice se trouva absolument suspendu.

Le 13. au matin, les Chambres assemblées, Mr. le premier Président rendit compte de la réponse du Roi conçuë en ces termes: *Rien ne me prouve mieux la nécessité de la Loi que j'ai fait enregistrer, que la conduite de mon Parlement. Qu'il reprenne ses fonctions, je vous l'ordonne.* La dessus il fut arrêté que Mr. le premier Président se retireroit de nouveau pardevers le Roi, chargé de nouvelles & itératives représentations.
don'